

Nom de la manifestation :

Cadre réservé à l'administration :

VALIDATION SOUS 3 SEMAINES

OUI

NON

Description de la manifestation (joindre un programme)

Préciser (spectacle, concert, bal, marché, défilé, cortège, cérémonie protocolaire, repas) et dans le cas d'une diffusion musicale ou d'un spectacle, prendre contact avec la SACEM au 04 86 06 32 80 ou par mail à dl.nice@sacem.fr.

Lieu souhaité

Date(s) proposée(s)

Date de report en cas de pluie

Horaires de la manifestation

Nombre de personnes attendues

Horaires du début de la préparation de l'événement

Horaires prévisionnels de la fin du démontage

Organisateur : École Association Biotoise Ville Autres Association extérieure

Contact organisateur : nom, prénom, adresse, téléphone, mail et numéro de l'assurance RC ou RCO (à joindre)

Salle Paul Gilardi ou autre :

En cas d'utilisation de la salle Paul Gilardi du complexe sportif Pierre Operto, Merci de remplir la fiche en annexe.
Renseignements : 04 22 10 57 50 ou à l'adresse mail evenements@biot.fr

Sécurité

Licence de débits de boissons temporaires, réglementations de la circulation et du stationnement, autorisation de manifestations sur le domaine public, service d'ordres.

police-municipale@biot.fr / 04 92 90 93 80

Gendarmerie de Valbonne au 04 93 65 22 40

Pompiers de Biot au 04 93 65 17 18

L'organisateur est en charge de la sécurité de son événement.

La Police Municipale prendra contact avec vous afin de définir le dispositif adapté à mettre en place.

Vente de denrées alimentaires

Vente ou distribution d'alcool

Installation de structures particulières Si oui, lesquelles ?

Occupation du domaine public (fournir un plan)

Si oui précisez les lieux

Stationnement :

précisez (lieu, neutralisation, horaires...)

Suppression de terrasses :

Si oui lesquelles ? (Lieu précis) :

Neutralisation de la circulation

précisez (lieux, horaires...)

LES LIEUX UTILISÉS DEVRONT ÊTRE RENDUS PROPRES.

Matériel : (sous réserve de disponibilité)

Tables Nbre :

Chaises Nbre :

Électricité Nbre :

(L'organisateur est responsable de ses branchements électriques et assure utiliser du matériel conforme aux normes lorsque celui-ci est branché aux compteurs électriques de la Ville)

Autres demandes spécifiques :

Bancs Nbre :

Barrières Nbre :

Puissance demandée :

Communication :

La création ainsi que la diffusion et l'affichage des outils de communication (affiches, flyers, dépliants, programme, communiqué de presse, articles etc....) sont à la charge de l'organisateur. Pour tout renseignement vous pouvez contacter le service communication.

Contact 1 mois minimum avant la manifestation au 04 92 91 55 75 ou à l'adresse mail communication@biot.fr

Protocole :

Si la présence de Monsieur le Maire ou d'un ou plusieurs élus est souhaitée, nous vous remercions de prendre directement contact avec le Cabinet du Maire.

OUI NON

Contact 1 mois minimum avant la manifestation : 04 92 91 55 87 ou à l'adresse mail cabinet-maire@biot.fr

Éco-responsabilité et gestion des déchets :

La Ville de Biot encourage fortement les organisateurs d'évènements à s'inscrire dans une démarche éco-responsable (réduction et tri des déchets, achats responsables, gestion des transports, sobriété en eau et énergie, protection des milieux naturels, etc.). Le service Aménagement, Développement Economique et Durable – ADED - pourra, vous accompagner dans cette démarche.

L'organisateur est responsable de la gestion des déchets engendrés par l'évènement. Le tri doit être respecté en utilisant des points de collecte à proximité : poubelles jaunes pour le tri (papier, carton, emballages), colonnes à verre, et sites de compostage collectif pour les déchets organiques. En cas d'évènements produisant un volume de déchets important, une mise à disposition et une collecte de conteneurs pour le tri pourra être mise en place (sous réserve de disponibilité ; la demande devra être effectuée minimum 1 mois avant la date de l'évènement).

Contact: Service ADED- 04.22.10.57.32 / environnement@biot.fr

Fait à..... Le.....

Signature